

DIRECTIVE

du 1er janvier 2023

Sur la formation des sapeurs-pompiers du Canton de Vaud

L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE

- Vu la loi du 17 novembre 1952 concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (LAIEN)
- Vu la loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)
- Vu le règlement du 15 décembre 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (RLSDIS)
- Vu l'arrêté du 15 décembre 2010 sur le standard de sécurité cantonal en matière de service de défense contre l'incendie et de secours (AsecSDIS)
- Vu le règlement du 15 janvier 2014 sur la participation aux frais du service de défense contre l'incendie et de secours (RPFSDIS)

Arrête

1 Principes généraux

Les communes ou entités intercommunales sont responsables de l'organisation d'exercices selon les thèmes fixés annuellement par l'ECA.

Les cours cantonaux ou régionaux nécessaires à la formation des sapeurs-pompiers en matière de défense incendie et secours sont planifiés et organisés par l'ECA sous la dénomination ECAFORM.

L'inscription aux cours cantonaux est effectuée par le SDIS. L'attribution des places et la confirmation des inscriptions sont communiquées par l'ECA au SDIS. Les convocations aux cours sont envoyées directement aux participants par l'ECA. Toute demande d'ajournement d'un cours doit être annoncée par un représentant autorisé du SDIS à l'ECA.

L'ECA participe financièrement à cette formation conformément à l'annexe 2 de la présente directive.

2 Instructeurs

La procédure de sélection, de formation et de nomination des instructeurs sapeurs-pompiers du Canton de Vaud est fixée dans le respect des standards établis par la Coordination suisse des Sapeurs-Pompiers (CSSP).

3 Formations

3.1 Formation de base

Les personnes nouvellement incorporées dans un service de défense incendie et secours (SDIS), ainsi que les sapeurs-pompiers qui n'ont plus été incorporés depuis plus de 5 ans doivent effectuer le cours cantonal de formation de base.

3.2 Cours destinés aux cadres et aux spécialistes

Les cadres et les spécialistes doivent suivre les cours nécessaires à leur fonction selon la filière de formation définie à l'annexe 1.

3.3 Cours de perfectionnement

Toute personne incorporée dans un SDIS peut effectuer facultativement des cours de perfectionnement sur la base du programme ECAFORM.

3.4 Cours pour instructeurs

Des cours de perfectionnement définis par les instances fédérales et cantonales sont prévus pour les instructeurs. Leur teneur et leur durée dépendent des objectifs fixés et des besoins de l'instruction.

4 Structure et responsabilités

La direction de la formation sur le plan cantonal est assurée par l'ECA.

Le personnel d'instruction est constitué d'instructeurs ayant suivi avec succès la formation d'instructeur fédéral ou une formation cantonale équivalente.

L'ECA définit l'équipement mis à disposition du personnel d'instruction.

4.1 Commandant de cours

Pour le début de chaque année et pour chaque cours, l'ECA désigne un commandant de cours choisi parmi le personnel d'instruction et dont les responsabilités sont définies à l'annexe 3.

Lorsque le commandant de cours ne peut assurer la direction complète d'un cours, il garantit sa suppléance en proposant à l'ECA un remplaçant apte à assumer cette fonction.

4.2 Chef de classe

Le chef de classe est responsable de l'instruction technique de la matière qui lui est confiée. Il est désigné par l'ECA et est subordonné au commandant de cours.

4.3 Personnel auxiliaire

Du personnel auxiliaire peut être engagé pour des missions particulières dans le cadre des cours de formation cantonaux. Il est désigné par l'ECA et est subordonné au commandant de cours.

4.4 Commission cantonale de formation (CCF)

Afin de s'assurer de la concordance des cours proposés en regard des besoins spécifiques des SDIS, l'ECA nomme une commission consultative composée de 5 à 7 membres, représentant la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers et l'ECA.

5 Délégation

L'ECA peut confier, par mandat, tout ou partie de ses tâches d'instruction à des organisations publiques ou privées.

6 Frais

Les soldes du personnel d'instruction ainsi que la participation aux dépenses de service telles que frais de logement, de subsistance, de transport, etc., sont fixées par l'ECA (annexe 2).

7 Dispositions finales

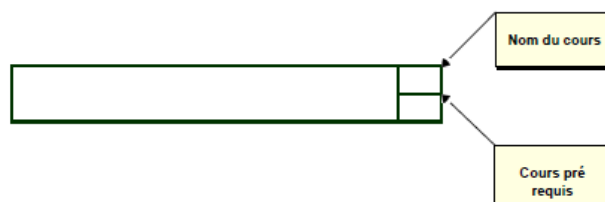
La présente directive annule et remplace la directive ECA 1400/01 sur la formation des sapeurs-pompiers du Canton de Vaud du 1er janvier 2020.

L'ECA est chargé de l'application de la présente directive qui entre en vigueur le 1er janvier 2023.

Adopté par le Conseil d'Administration de l'ECA le 3 novembre 2022.

Filière de formation

	Filière de formation DAP	Filière de formation complémentaire DPS								
Sapeur Appointé	<table border="1"> <tr> <td>Formation de base (recrues)</td> <td>FB01</td> </tr> <tr> <td>Hydraulique (base)</td> <td>EX01</td> </tr> </table>	Formation de base (recrues)	FB01	Hydraulique (base)	EX01	<table border="1"> <tr> <td>Engagement porteur APR (base 1)</td> <td>PR01 EX01</td> </tr> <tr> <td>Engagement porteur APR (base 2)</td> <td>PR02 PR01</td> </tr> </table>	Engagement porteur APR (base 1)	PR01 EX01	Engagement porteur APR (base 2)	PR02 PR01
Formation de base (recrues)	FB01									
Hydraulique (base)	EX01									
Engagement porteur APR (base 1)	PR01 EX01									
Engagement porteur APR (base 2)	PR02 PR01									
Sous officier	<table border="1"> <tr> <td>Chefs de groupes</td> <td>SO01 EX01</td> </tr> </table>	Chefs de groupes	SO01 EX01	<table border="1"> <tr> <td>Cours BLS / AED</td> <td>SN05</td> </tr> <tr> <td>Transmissions</td> <td>SP02 SO01</td> </tr> </table>	Cours BLS / AED	SN05	Transmissions	SP02 SO01		
Chefs de groupes	SO01 EX01									
Cours BLS / AED	SN05									
Transmissions	SP02 SO01									
Sous officier supérieur	<table border="1"> <tr> <td>Hydraulique (planification et engagement)</td> <td>EX04 EX01</td> </tr> <tr> <td>Conduite d'intervention (conduite d'un groupe)</td> <td>TA11 SO01</td> </tr> </table>	Hydraulique (planification et engagement)	EX04 EX01	Conduite d'intervention (conduite d'un groupe)	TA11 SO01	<table border="1"> <tr> <td>Hydraulique (tonne-pompe)</td> <td>EX03 EX01</td> </tr> </table>	Hydraulique (tonne-pompe)	EX03 EX01		
Hydraulique (planification et engagement)	EX04 EX01									
Conduite d'intervention (conduite d'un groupe)	TA11 SO01									
Hydraulique (tonne-pompe)	EX03 EX01									
Officier		<table border="1"> <tr> <td>Conduite d'intervention (chef d'intervention)</td> <td>TA12 TA11</td> </tr> </table>	Conduite d'intervention (chef d'intervention)	TA12 TA11						
Conduite d'intervention (chef d'intervention)	TA12 TA11									
Resp. matériel EM	<table border="1"> <tr> <td>Entretien matériel & équipement</td> <td>SP01 SO01</td> </tr> </table>	Entretien matériel & équipement	SP01 SO01							
Entretien matériel & équipement	SP01 SO01									
QM / Fourrier EM	<table border="1"> <tr> <td>Travaux administratifs SDIS</td> <td>AD12</td> </tr> </table>	Travaux administratifs SDIS	AD12							
Travaux administratifs SDIS	AD12									
Commandant	<table border="1"> <tr> <td>Travaux administratifs SDIS</td> <td>AD12</td> </tr> <tr> <td>Préservation de preuves</td> <td>SP08 TA12</td> </tr> </table>	Travaux administratifs SDIS	AD12	Préservation de preuves	SP08 TA12	<table border="1"> <tr> <td>Conduite d'intervention (engagement)</td> <td>TA13 TA12</td> </tr> </table>	Conduite d'intervention (engagement)	TA13 TA12		
Travaux administratifs SDIS	AD12									
Préservation de preuves	SP08 TA12									
Conduite d'intervention (engagement)	TA13 TA12									



Tarifs de solde du personnel de formation

Fonction	Tarif horaire¹ en CHF
Commandant de cours	42.50
Chef de classe (instructeur fédéral), mécanicien APR	37.50
Instructeur en formation, personnel auxiliaire (samaritain, servant, machiniste, QM, prép. mat, formateur maison de feu, assistant caisson phénomènes thermiques, etc.)	27.50

Participation financière versée aux SDIS

Genre	Demi-jour en CHF	Jour en CHF
Elèves	60.00	120.00
Formation ouverte à distance	25.00	50.00
Véhicules < 3.5 t propriétés de l'ECA		25.00
Véhicules < 3.5 t propriétés du SDIS		50.00
Véhicules > 3.5 t avec travail stationnaire		100.00
Véhicules > 3.5 t sans travail stationnaire		50.00
Motopompes		25.00

Montants admis pour les frais du personnel d'encadrement

Genre	Tarif en CHF	Unité
Déplacement	0.64	Par kilomètre
Téléphone et divers ²	10.00	Par jour

Montants admis pour les frais de repas

Genre	Tarif en CHF	Unité
Cours ECAFORM	26.00	Par personne tout compris

¹ La solde correspond au tarif journalier, le versement d'heures supplémentaires doit faire l'objet d'un accord préalable du responsable de la formation cantonale.

² Uniquement pour les commandants de cours et les chefs de classe.

Mandat du commandant de cours

Domaine d'activité

L'instructeur engagé en tant que commandant de cours ECAFORM est subordonné à l'ECA. Son domaine d'activité est défini de la manière suivante :

- Assumer la responsabilité technique du cours ainsi que des cours de cadres correspondants
- Garantir l'organisation générale des mesures préparatoires et opérationnelles du cours
- Veiller au respect du budget
- Diriger ses collaborateurs et les participants. Déterminer la ligne de conduite et veiller à l'accomplissement de celle-ci
- Diriger le cours de manière à ce que tous les buts soient atteints
- S'assurer que les théories générales soient correctement dispensées
- S'assurer du respect des prescriptions de sécurité
- Etablir un rapport après chaque cours et le transmettre au bureau des cours de l'ECA
- Requérir la mise à jour de la documentation du cours auprès du Responsable cantonal de la formation
- Requérir la mise à jour de la formation ouverte à distance (FOAD) auprès du Responsable cantonal de la formation

D'autres activités peuvent être occasionnellement confiées au commandant de cours. Il est tenu de suivre les cours de perfectionnement, en relation avec sa fonction.

Suppléance

Lorsque le commandant de cours ne peut assurer la direction complète d'un cours, il garantit sa suppléance par un autre commandant de cours d'entente avec l'ECA.

Solde de fonction

Pour prétendre à l'intégralité de la solde de fonction, le commandant de cours doit assurer la totalité du cours dont il a la responsabilité. Dans le cas contraire, cette dernière sera versée au prorata de la prestation fournie, cette solde de fonction englobe les prestations suivantes :

- travaux préparatoires
- frais de téléphone mobile, privé, internet
- indemnités kilométriques non liées aux cours de cadres ou au cours de formation
- frais matériel informatique

Autres frais

Sur mandat particulier de l'ECA, des dépenses liées à la préparation des cours seront remboursées contre présentation des justificatifs.

Entrée en fonction

Le commandant de cours entre en fonction selon entente avec l'ECA.

Validité

Le mandat est renouvelé tacitement d'année en année. Il peut être résilié par écrit, en tout temps par les parties, moyennant un délai de trois mois. Dans ce cas, le commandant de cours est tenu de restituer tous les documents du cours.

Répartition des tâches pour l'organisation des cours ECAFORM

	Activités	Bureau ECAFORM	Commandant de cours
Avant le cours	Réservation site	X	
	Bureau de cours	X	
	Salles de théorie	X	
	Salles de classes	X	
	Locaux matériel	X	
	Restaurant	X	
	Réfectoire	X	
	Pistes d'exercices	X	
	Objectifs d'intervention		X
	Choix des instructeurs	X	
	Ordre de cours	X	
	Programme de travail		X
	Commande matériel		X
	Commande véhicules		X
	Commande des moyens didactiques		X
	Convocation cours	X	
	Envoi des codes pour la FOAD et suivi	X	
	Convocation CC	X	
Etablissement dossier de cours	X		
Pendant le cours	Rapport d'entrée en service		X
	Réception des locaux		X
	Travaux d'installation		X
	Contrôle du site		X
	Répartition des participants		X
	Livrets de service		X
	Confirmation du nombre de repas		X
	Avis des absents		X
Fin du cours	Reddition dossier de cours		X
	Liste de contrôle de corps		X
	Fiches de solde		X
	Factures de cours		X
	Compte rendu fin de cours		X
	Contrôle matériel		X
	Contrôle reddition des locaux		X
	Etablissement du rapport de fin de cours		X
Après le cours	Mise à jour ECADIS	X	
	Paieement des soldes	X	
	Paieement des factures cours	X	
	Recensement des absents	X	
	Classement dossiers de cours	X	